

# Ramassage des ordures

## RAMASSAGE DES ORDURES MÉNAGÈRES



La collecte des ordures ménagères sera effectuée tous les lundis

**Lundi : déchets non recyclables**



**Mercredi : déchets recyclables**

Ils ne devront plus se trouver dans les sacs jaunes transparents, mais en vrac dans la poubelle au couvercle jaune.

Ces déchets concernent :

- \* les bouteilles plastiques
- \* les cubitainers
- \* les journaux et magazines
- \* les boîtes de conserves propres
- \* les emballages alimentaires (briques)
- \* les aérosols

## RAMASSAGE DES DÉCHETS VERTS



**Tous les jeudis**

Les ordures de jardin doivent être déposées devant la porte dans le conditionnement ci-après uniquement :

- \* 3 poubelles de 80 L d'herbe ou de gazon
- \* 3 sacs plastiques dégradables d'herbe non fermé ou 3 brouettes d'herbe

Les déchets déposés en vrac ou dans les sacs plastiques fermés ne seront pas ramassés.

Quant aux **BRANCHES**, elles seront ramassées **UNIQUEMENT** sous forme de **FAGOTS D'UN MÈTRE** de long environ.

Des bennes peuvent être déposées à votre domicile sur demande.

**ATTENTION : A Compter du 1er mars 2020, la collecte se fera UNIQUEMENT LES SEMAINES PAIRES**

“ Il est **FORMELLEMENT INTERDIT** de déposer et ne seront pas ramassés



- \* les gravats
- \* matériaux de construction
- \* terre
- \* plastique en tout genre
- \* ferraille en tout genre
- \* huile de vidange

**RAMASSAGE DES ENCOMBRANTS**



## Le 1<sup>er</sup> lundi de chaque mois

La collecte est effectuée le PREMIER LUNDI de chaque mois.

Ces objets doivent être déposés devant votre porte **le matin même** du ramassage. En aucun cas, vous ne devez laisser ces objets sur la voie publique pendant plusieurs jours.

## LA DÉCHETTERIE INTERCOMMUNALE

Située Z.I. de Bordegrosse (à côté du Mac Donald de Cazères)

Accès autorisé sur présentation d'une carte individuelle délivrée à la Mairie.

Se munir de :

- \* un justificatif de domicile récent
- \* la carte grise de son véhicule

**Pour toutes questions : 05.61.97.00.66.**